

Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité

Procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2024

Ordre du jour :

1. 8444 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2025

8445 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2024-2028

- Rapporteur: Madame Corinne Cahen
- Présentation du volet « Égalité des genres et Diversité »
2. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Marc Baum, Mme Claire Delcourt, M. Dan Hardy, Mme Françoise Kemp, M. Ricardo Marques, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Joëlle Welfring

Mme Corinne Cahen, rapporteur des projets de loi 8444 et 8445

Mme Yuriko Backes, Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité

Mme Maryse Fischer, M. Paul Petry, du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité

Mme Anne Glesener (pour le point 1), du groupe politique DP

M. Noah Louis, du Service des commissions de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Mandy Minella

*

Présidence : Mme Nathalie Morgenthaler, Vice-présidente de la Commission

*

1. **8444 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2025**

8445 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2024-2028

En guise d'introduction, Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes tient à rappeler l'extension du mandat du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité suite à la constitution de l'actuel Gouvernement qui fait que les questions de Diversité relèvent désormais des attributions dudit ministère.

Le projet de budget 2025 prévoit des dépenses totales du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité à hauteur de 31,61 millions d'euros ce qui correspond à une hausse de 14,78 pour cent par rapport à l'exercice budgétaire 2024 pour lequel un budget de 27,54 millions d'euros était prévu.

Une quote-part substantielle des dépenses à autoriser pour le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité consiste dans la participation financière aux activités des acteurs conventionnés ; ces dépenses s'élèveront à 24,88 millions d'euros en 2025 par rapport à 22,99 millions d'euros en 2024, ce qui correspond à une hausse de 8,22 pour cent¹. Aux crédits montants s'ajoute 1,06 million d'euros en ce que le projet de budget 2025 vise à tenir compte des surcoûts générés par l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective de travail du secteur d'aide et de soins et du secteur social (ci-après « CCT SAS »). À cet effet, un article budgétaire dédié a été inséré dans la présente loi en projet² dont le montant se base sur les informations reçues de la part de la commission paritaire, au sens de l'article 12, alinéa 4, lettre b), deuxième tiret, de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique³.

En total, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité dispose de conventions, au sens de l'article 11, alinéa 2, de la loi précitée du 8 septembre 1998, avec onze gestionnaires et la progression des dépenses susvisées est principalement due à des changements au niveau de la gestion des ressources humaines, que ce soit en raison d'une augmentation des effectifs ou de l'indexation des salaires. Dans le cadre des préparatifs relatifs au présent projet de budget, le secteur conventionné a revendiqué une participation financière supplémentaire à hauteur de vingt-cinq postes équivalent temps-plein et cinq promotions ; le projet de budget 2025 vise à financer quatre postes équivalent temps-plein supplémentaires.

L'oratrice souhaite mettre en exergue l'article budgétaire 08.00.33.001 « Participation de l'État aux frais de fonctionnement d'une structure de prise en charge de victimes de violence - "National Ulafstell" » dont le crédit s'élève à 520 000 euros ; les budgets précédents ne contiennent pas d'article correspondant permettant une comparaison. Cet article budgétaire vise à financer la mise en place d'une structure de prise en charge de victimes de violence permettant de regrouper en un lieu unique plusieurs services à destination de victimes de violence en se fondant sur des synergies à promouvoir entre les acteurs d'ores et déjà présents.

Cette approche permet d'éviter une revictimisation des personnes concernées par une prise en charge globale et sur mesure assurée sur place par des professionnels de sorte que ces victimes ne doivent plus réitérer à chaque étape leur vécu ; elle est de cela également

¹ Article budgétaire 08.00.33.000 « Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services de consultation dans le domaine de l'Égalité des genres et de la Diversité (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ».

² Article budgétaire 08.00.33.020 « Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux ».

³ Loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A, n° 82, 24 septembre 1998).

préconisée par d'autres pays. La mise en place d'une telle structure figure également dans l'accord de coalition 2023-2028 et sera le fruit d'une coopération étroite de plusieurs acteurs, qu'ils soient gouvernementaux ou non, sous les auspices du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité. La mise en service de ladite structure est prévue pour avril 2025 et consistera dans une première phase dans un projet pilote ; l'oratrice compte présenter ce projet dans une version plus avancée à la présente commission d'ici là.

Les dépenses prévisionnelles associées à la mise en place de la structure de prise en charge de victimes de violence se composent comme suit :

Postes :	Montants :
Location d'une structure :	56 250 euros
Total personnel :	421 125 euros
Campagne, dépliants, affiches :	7 500 euros
Formations :	5 250 euros
Frais de fonctionnement :	29 875 euros
Total :	520 000 euros

La prédite structure offrira une première prise en charge permanente ainsi qu'une permanence téléphonique joignable tous les jours à toutes les heures.

Ensuite, l'oratrice relève l'article budgétaire 08.00.12.120 « Frais d'experts et d'études en matière d'Égalité et de Diversité (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) » qui comprend désormais les dépenses relatives aux frais d'experts et d'études occasionnées par l'initiative « Actions positives » et la préparation des élections, inscrites au budget 2024 à l'article budgétaire 08.00.12.121 « Frais d'experts et d'études Programme "Actions Positives" et préparation des élections (Crédit sans distinction d'exercice) ». À cet effet, l'article budgétaire 08.00.12.120 voit ses crédits augmenter de 411 000 euros en 2024 à 644 136 euros en 2025 dont 215 000 proviennent du regroupement d'articles évoqué ci-dessus, de sorte que l'augmentation réelle s'élève en fait à 2,90 pour cent.

Cet article budgétaire permet au ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité d'avoir recours à des experts externes, ce notamment dans le cadre de la maintenance du site Internet « actionspositives.lu » et de la mise en œuvre des actions positives, de la maintenance du site Internet « violence.lu », de l'organisation des théâtres de prévention, du partenariat avec le Fonds national de la recherche ainsi que des formations à dispenser dans les domaines de la violence et de la traite d'êtres humains.

L'article budgétaire 08.00.12.230 « Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses (Crédit sans distinction d'exercice) » permet l'organisation d'événements tels les suivants :

- Réunion informelle des ministres de l'égalité des pays germanophones ;
- Déjeuners de travail avec les comités, partenaires, etc. ;
- Semaine d'information et de formation sur les variations des caractéristiques sexuées ;
- Conférences « Assises des violences basées sur le genre » et « *caring masculinity* » ;
- « *International Family Equality Day* ».

À cet effet, le montant de l'article budgétaire en question passe de 40 000 euros en 2024 à 80 000 euros en 2025, ce qui correspond à une hausse de 100,00 pour cent.

En raison du changement de la dénomination du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et de son identité visuelle, l'article 08.00.12.260 « Frais d'exploitation et frais

administratifs; dépenses diverses » passe de 41 000 euros en 2024 à 67 138 euros en 2025, ce qui correspond à une hausse de 63,75 pour cent, afin de permettre la réimpression de toute la documentation afférente, à savoir les livres, les livres « Pixi » ainsi que les nouveaux dépliants et brochures.

L'article budgétaire 08.00.12.300 « Frais de l'Observatoire de l'Égalité des genres (Crédit sans distinction d'exercice) » englobe principalement les dépenses relatives à la mise à jour annuelle des indicateurs dans la base de données et à l'automatisation de la collecte de données. L'oratrice note que certaines activités de l'Observatoire de l'égalité des genres doivent être endossées par des prestataires externes, mais qu'il est visé de réduire ce concours externe au fur et à mesure ; à cet effet, une personne dédiée vient d'être embauchée. Il est en outre renvoyé vers l'accord de coalition 2023-2028 qui prévoit l'inclusion de nouvelles catégories d'indicateurs provenant des domaines des sports, des médias et de la culture. Les crédits du présent article budgétaire s'élèvent à 209 000 euros en 2025 par rapport à 256 000 euros en 2024, ce qui correspond à une baisse de 18,36 pour cent.

En dernier lieu, l'oratrice évoque l'article budgétaire 08.00.33.004 « Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques œuvrant en faveur de l'Égalité des genres et de la Diversité », dont le montant passe de 129 250 euros en 2024 à 247 500 euros en 2025, ce qui correspond à une hausse de 91,49 pour cent. Cette augmentation est notamment due aux projets suivants :

- Semaine d'information et de formation sur la transidentité et la non-binarité, à hauteur de 25 000 euros ;
- « *Luxembourg LGBTIQ+ Panel* », à hauteur de 26 500 euros ;
- Charte de la Diversité, à hauteur de 75 000 euros.

En guise de conclusion, l'oratrice indique que l'effectif du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité est constitué de vingt-et-une personnes, dont onze femmes et dix hommes, soulignant l'importance de mener par l'exemple en matière de promotion de l'égalité des genres.

Échange de vues

Monsieur le Député Ben Polidori (LSAP) souhaite connaître la raison pour laquelle l'article budgétaire 08.00.12.300 « Frais de l'Observatoire de l'Égalité des genres (Crédit sans distinction d'exercice) » dénote une diminution en 2025 par rapport à 2024.

Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes note que, comme évoqué ci-dessus, le recours à des prestataires externes dans le cadre des activités de l'Observatoire de l'égalité des genres est et sera réduit de sorte que les dépenses afférentes se verront également réduites ; les activités de l'Observatoire ne diminueront en aucun cas.

En ce qui concerne la prédite structure de prise en charge de victimes de violence, Madame la Députée Joëlle Welfring (déi gréng) s'interroge sur l'articulation de ce nouveau service avec les structures existantes.

L'oratrice souhaite également avoir des renseignements sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux plans d'action nationaux contre les violences basées sur le genre et LGBTIQ+.

Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf (CSV) s'intéresse lui aussi aux travaux relatifs aux plans d'action nationaux précités, mais également au plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes.

Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes note d'emblée que les modalités exactes selon lesquelles la structure de prise en charge de victimes de violence susvisée s'acquittera de ses missions restent encore à peaufiner, mais qu'il importe de fonder cette structure sur des synergies à promouvoir entre les acteurs d'ores et déjà présents sur le terrain. L'oratrice informera la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité de la teneur définitive que prendra cette structure dès que les détails y afférents sont clarifiés.

En ce qui concerne les plans d'action nationaux, l'oratrice note qu'une première ébauche du plan d'action contre les violences basées sur le genre sera présentée lors d'assises organisées le 20 janvier 2025 à cet effet. Jusque-là, tant le prédit plan d'action que les deux autres feront l'objet de travaux au sein du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et seront revus par les parties prenantes ; les autres ne sont qu'à mettre à jour de sorte qu'une version adaptée pourra prévisionnellement être présentée d'ici l'interruption estivale de 2025.

Monsieur le Député Marc Baum (déi Lénk) salue l'initiative de Madame la Ministre Yuriko Backes de mettre en place une structure permettant un accueil global des victimes de violence tout en constatant que la plupart des États membres de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique⁴ possèdent d'ores et déjà de telles structures ; l'orateur loue néanmoins Madame la Ministre Yuriko Backes pour en avoir fait une de ses premières mesures à implémenter.

Madame la Vice-Présidente Nathalie Morgenthaler (CSV) souhaite avoir davantage de détails sur ce qui est le « *International Family Equality Day* ».

Une représentante du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité indique qu'il s'agit d'une journée de fête lors de laquelle les familles dites « arc-en-ciel » peuvent se rencontrer et s'échanger sur leurs vécus tout en participant à des activités animées par le Centre des communautés lesbiennes, gays, bissexuelles, trans', intersexes, queer+.

Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes précise que cet événement s'adresse tant aux parents qu'aux enfants.

Madame la Rapportrice Corinne Cahen (DP) note que c'est également l'occasion pour les parents homosexuels de faire part de leurs doléances ; l'oratrice se rappelle les revendications en matière de reconnaissance de leurs enfants.

Madame la Députée Joëlle Welfring (déi gréng) note que le projet de programmation pluriannuelle 2025-2028 prévoit un montant de 1,06 million d'euros en 2025 pour l'article budgétaire 08.00.33.020 « Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux » évoqué ci-dessus ; ce montant est toutefois réduit à 179 000 pour les exercices suivants.

Un représentant du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité indique que cette variation est due à l'entrée en vigueur de la CCT SAS en 2025 qui selon les informations que détient le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité prévoirait le versement d'une prime unique au cours de l'exercice budgétaire 2025 ; les exercices suivants ne seront dès lors pas affectés, d'où les montants réduits.

2. Divers

⁴ Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, faite le 11 mai 2011 à Istanbul, STCE n° 210.

Madame la Vice-présidente Nathalie Morgenthaler (CSV) tient à rappeler le fait que la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité effectuera une visite de la « *Wanteraktioun* » le 11 novembre 2024.

*

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe : – Diaporama.

Projet de loi budget 2025 Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité (MEGA)

Évolution du budget global du MEGA

2021	2022	2023	2024	2025
22.596.645 Euros	22.995.953 Euros	24.418.395 Euros	27.538.473 Euros	31.609.319 Euros
	+1.76%	+6.18%	+12.77%	+14.78%

Évolution du secteur conventionné (33.000)

2021	2022	2023	2024	2025
18.697.000 Euros	18.816.005 Euros	20.218.063 Euros	22.992.251 Euros	24.875.479 Euros

08.0.33.020 Participation aux frais de fonctionnement des associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux

2024	2025
Non existant	1.061.878

Estimation sur base des informations reçues de la Commission paritaire qui est responsable de la bonne exécution des négociations de la convention collective CCT-SAS.

08.0.33.001 Participation de l'État aux frais de fonctionnement d'une structure de prise en charge de victimes de violence – "National Ulafstell"

2024	2025
Non existant	520.000

La mise en place de la structure est potentiellement prévue pour le 01.04.2025. Estimation des coûts pour 2025 reprise dans le tableau ci-dessous:

Postes	EUR
Location d'une structure	56.250
Total personnel	421.125
Campagne, dépliants, affiches	7.500
Formations	5.250
Frais de fonctionnement	29.875
TOTAL	520.000

08.0.12.120 Frais d'experts et d'études en matière d'Égalité et de Diversité

2024	2025
411 000 Euros + 215 000 Euros= 626 000 Euros	644.136 Euros
	+2.89%

Regroupement des articles budgétaires 12.120 (frais d'experts et d'études) + 12.121 (frais d'experts et d'études Actions Positives et élections)

08.0.12.230 Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire; dépenses diverses

2024	2025
40.000 Euros	80.000 Euros
	+100.00%

Augmentation notamment par les points suivants:

- 1) Réunion informelle des ministres de l'égalité des pays germanophones
- 2) Déjeuners de travail avec les comités, partenaires, etc
- 3) Semaine d'information et de formation sur les variations des caractéristiques sexuées
- 4) Conférence Assises des violences basées sur le genre » + caring masculinity
- 5) International Family Equality Day

08.0.12.260 Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses

2024	2025
41.000 Euros	67.138 Euros
	+63.75%

Augmentation notamment par les points suivants:

- 1) Réimpression de toute la documentation suite à la nouvelle identité visuelle du MEGA à savoir: les livres, livres Pixi, nouveaux Dépliants et Brochures

08.0.12.300 Frais de l'Observatoire de l'Égalité des genres

- Mise à jour annuelle des indicateurs dans la base de données
- Automatisation de la collecte de données
- Respect du budget pluriannuel

2024	2025
256.000	209.000

08.0.33.004 Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques oeuvrant en faveur de l'Égalité des genres et de la Diversité

2024	2025
129.250 Euros	247.500 Euros
	+91.48%

Augmentation notamment par les points suivants:

- 1) Semaine d'information et de formation sur la transidentité et la non-binarité (25 000 Euros)
- 2) Projet "Luxembourg LGBTIQ+ Panel (26.500 Euros)
- 3) Charte de la Diversité (75.000 Euros)

Conventions récurrentes:

- WIDE ANDCO
- Maison du Coaching, Mentoring et Consulting a.s.b.l. en relation avec le Programme "Les Premières Luxembourg"
- Maison du Coaching, Mentoring et Consulting a.s.b.l. en relation avec le Programme "Female Board Pool"